



## Conseil Municipal : séance du 23 janvier 2019

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 23 janvier, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Pouvoirs :	3
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
Absents :	4
Date de convocation <b>17 janvier 2019</b>	

**Etaient présents** : Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoints

François BERNARD, Yves MABILEAU, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

**Excusés** : Sylvie BELLANGER, Christiane LANGE qui a donné pouvoir à Christine JOUSSELIN, Eric JAMET qui a donné pouvoir à Murielle CHAPU, Valérie COULBARY qui a donné pouvoir à Gilles TALLUAU.

**Secrétaire de séance** : Julie PEARSON

Le compte rendu du 5 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

### **INTERCOMMUNALITE**

D20190123-01-RésiliationConventionADSsaumur

### **RESILIATION DE LA CONVENTION ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS) AVEC LA VILLE DE SAUMUR**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° D20180117-02 en date du 17 janvier 2018, il a été autorisé à signer, avec la ville de Saumur, une convention de prestation du service Application du Droit des Sols (A.D.S) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Considérant que l'effectif du service instructeur de la ville de Saumur n'est pas suffisant pour traiter les dossiers dans les délais,

Considérant la capacité du service d'instruction des ADS de la Ville de Longué-Jumelles à instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier, au 31 décembre 2018, la convention de prestation du service Application du Droit des Sols (A.D.S) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée avec la ville de Saumur.

Monsieur le Maire rapporte que les maires et les usagers du service ADS de Longué estiment que les agents en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols sont compétents. Il reste persuadé que la communauté d'agglomération aurait dû créer un service instructeur mutualisé et accessible à toutes les communes membres de l'EPCI. Madame Sophie GEGU se demande si les deux agents de Longué seront en nombre suffisant pour absorber les dossiers du pays Allonnais. Monsieur le Maire précise que Longué partage un demi poste avec Saumur et que Mme Menneson, instructeur à Longué et qui va muter à Saumur, arrive à traiter plus de 400 dossiers par an à elle seule. Sachant que le Pays Allonnais traite, en moyenne, 250 dossiers par an, selon lui, il ne devrait pas y avoir de soucis.

D20190123-02-ConventionADS

### **Instruction ADS – convention de prestation de services avec la Ville de Longué-Jumelles**

Considérant le terme de la convention de prestation de services relative à l'instruction des ADS par la Ville de Saumur au 31 décembre 2018,

Considérant la capacité du service d'instruction des ADS de la Ville de Longué-Jumelles à instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019,

Registre page 01

Considérant la demande de la commune à bénéficier du service d'instruction des ADS de la Ville de Longué-Jumelles pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019,

Vu le projet de convention de prestation de services présenté, ayant pour objet de définir les modalités administratives, juridiques et financières dans le cadre de la mise à disposition du service instructeur ADS de la Ville de Longué-Jumelles pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, conformément à l'article R423-15 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** la convention de prestation de services ayant pour objet de mettre à disposition de la commune le service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la Ville de Longué-Jumelles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

## **BATIMENT URBANISME**

D20190123-03-DETR2019

### **DEMANDE DE SUBVENTION CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable de construire un bâtiment technique d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> afin d'y entreposer du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

#### ➤ **APPROUVE**

##### **1 – La construction d'un local technique de 80 m<sup>2</sup> rue de Gaure :**

- Réalisation d'une dalle de béton,
- Fourniture et pose d'une charpente, d'un bardage ral 7022 et de gouttières et descentes zinc,
- Installation électrique (point lumineux et prises).

##### **2 - Le Budget prévisionnel d'investissement :**

<b>CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE</b>	<b>Montant HT</b>
Dalle béton	1 040,64 €
Charpente, bardage, gouttières, descentes	8 850,59 €
Installation électrique	1 102,70 €

##### **3- Le Plan de Financement Prévisionnel :**

<b>FINANCEMENTS</b>	<b>montant HT</b>
D.E.T.R (35 %)	3 847,88 €
AUTOFINANCEMENT	7 146,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 993,93 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), subvention nécessaire au financement de cette opération.
- **PRECISE** que la réalisation de ces travaux est prévue dans le courant de l'année 2019.

Registre page 02

Monsieur le Maire expose qu'il serait préférable, avant de refaire le parquet de la salle des loisirs, de prévoir des travaux d'étanchéité car la salle a toujours connu des problèmes de fuites en raison des trop faibles degrés de pente du toit. Il faudrait en profiter pour faire des travaux d'isolation.

D20190123-04-DETR2019

## **DEMANDE DE SUBVENTION ISOLATION ET ETANCHEITE DE LA SALLE DES LOISIRS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

### ➤ **APPROUVE**

#### **1 – Les travaux d'isolation de la salle des loisirs :**

Fourniture et pose d'un pare vapeur et d'un isolant en mousse PU de type ALU ép. 100 mm – R=4.50

Fourniture et pose d'une membrane PVC de type SIKA 12G ardoise et d'une tôle de rive en acier colaminé  
Etanchéité des chéneaux

Suite au démontage, remplacement et asservissement des lanterneaux de désenfumage et remplacement des 4 velux avec store obscurcissant motorisé et fermeture automatique par détection de pluie

#### **2 - Le Budget prévisionnel d'investissement :**

<b>ISOLATION ETANCHEITE DE LA SALLE DES LOISIRS</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux préparatoires	6 060,02 €
Isolation	13 503,00 €
Etanchéité	10 245,00 €
Désenfumage	2 320,00 €
Fourniture et pose de 4 velux avec store obscurcissant motorisé	7 912,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 040,02 €</b>

#### **3- Le Plan de Financement Prévisionnel**

<b>FINANCEMENTS</b>	<b>montant HT</b>
D.E.T.R (35 %)	14 014,00 €
AUTOFINANCEMENT	26 026,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 040,02 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), subvention nécessaire au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que la réalisation de ces travaux, dont les crédits seront inscrits au budget 2019, est prévue courant 2019.

D20190123-05-SIEMLEclairagePublic

### **S.I.E.M.L. Eclairage public Chavigny**

Le Conseil Municipal de la Commune de VARENNES SUR LOIRE réuni le 23 janvier 2019

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energie du Maine-et-Loire,

Vu la délibération de transfert de compétences de l'éclairage public,

Vu le détail estimatif sommaire des travaux d'éclairage public et de réseaux télécoms dans la zone Loire-Chavigny pour un montant de 59 760,00 € HT, dont 46035,00 € à la charge de la Commune (42 795,00 € net de taxe pour le fonds de concours + 3 240,00 €TTC pour le génie civil télécommunications).

➤ **DEMANDE** à Monsieur le Président du SIEMLEclairagePublic d'engager l'étude détaillée devant conduire à la définition du coût précis du projet,

Registre page 03

➤ **DECIDE** à l'unanimité de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante : par règlement sur présentation des appels de fonds et / ou mémoires des sommes dues au SIEML à hauteur de 46 035,00 € maximum.

D20190123-06-CASVLDemFdsConcours

**AMENAGEMENT D'UN ESPACE FITNESS EXTERIEUR  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
« SAUMUR VAL DE LOIRE »**

**VU** l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et notamment les dispositions incluant la Commune de Varennes-sur-Loire, comme l'une de ses communes membres,

**VU** le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en Conseil communautaire le 22 juin 2017, Considérant que la commune de Varennes-sur-Loire souhaite aménager un espace fitness extérieur en accès libre et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



**APPROUVE :**

- **Le contenu du programme et le budget prévisionnel d'investissement suivant :**

AMENAGEMENT D'UN ESPACE FITNESS EXTERIEUR	Montant HT
Fourniture et pose d'agrs de fitness	10 045,00 €



**ADOPTE :**

- **Le plan prévisionnel de financement suivant :**

FINANCEMENTS	montant HT
FONDS DE CONCOURS	5 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	5 045,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 045,00 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : démarrage dès l'accord de la subvention.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de Saumur Val de Loire Agglomération, indispensable à la réalisation de cette opération, à hauteur de 5 000,00 euros.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

➤ La présente délibération annule et remplace la délibération D20181024-06 du 24/10/2018.

D20190123-07-AchatParcelleZM25p

**ACHAT d'une partie de la parcelle ZM 25  
Les Mietteries  
Propriété de M. et Mme LEMOINE André et Yvette**

Registre page 04

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur LEMOINE André et son épouse, Madame LEMOINE Yvette, née COIRAULT, domiciliés 1 rue du Bas de Chavigny, pour leur proposer l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section ZM n° 25, sise « Les Mietteries », en nature de terre, d'une surface d'environ 1200 m<sup>2</sup>, au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>.

Vu le projet d'aménagement Loire-Chavigny, il serait souhaitable que la Commune acquière ce terrain afin de créer la sortie de la future voie d'accès, de la rue de la Loire vers Chavigny. Cette bande de terrain permettrait également d'accéder, sans passer sur le privé, au collecteur des canaux et à la prise d'eau pour l'arrosage du stade, d'entretenir la haie et de créer une liaison piétonnière jusqu'au stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section ZM n° 25 (1 100 à 1 200 m<sup>2</sup> suivant document d'arpentage), sise «Les Mietteries» à Varennes-sur-Loire, en nature de terre, d'une superficie totale de 25 520 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur LEMOINE André et à son épouse, Madame LEMOINE Yvette, née COIRAULT, au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>.
- **Précise** que l'acquisition sera faite en vue de l'aménagement de la future voie d'accès au secteur de Chavigny depuis la rue de la Loire, figurant pour partie en emplacement réservé au PLU du 6 juillet 2004 « création d'une voie d'une emprise de 8 m pour rejoindre un futur parking depuis l'entrée sud du bourg ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative et le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à représenter la commune de Varennes-sur-Loire lors de la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

D2019023-08-AntenneTelephoniqueOrange

### **Installation d'une antenne de téléphonie mobile**

Le réseau de téléphonie mobile ORANGE souhaite installer une antenne sur une parcelle de terrain communal à proximité des Montaurons ou des Basses rues, en fonction des résultats obtenus lors des essais. Cet équipement permettra de résoudre les problèmes de communication rencontrés par ce prestataire sur cette partie de la commune.

Un bail sera signé et, en contrepartie, une redevance annuelle sera versée par Orange à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les deux emplacements proposés
- **AUTORISE** la signature du bail.

Monsieur le Maire précise qu'il y a déjà une antenne Orange à Flacé et une autre au stade. S'appuyant sur le montant de la redevance versée par l'entreprise Bouygues avant la suppression de son antenne (2300 € par an), il a demandé 2000 € à Orange, qui n'en proposait que 1300. Aucune réponse n'est parvenue en mairie à l'heure actuelle.

- Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI) aux crues de la Loire dans le Val d'Authion a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 7 novembre 2018 dans les 24 communes incluses dans son périmètre. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ce rapport et ces conclusions sont également disponibles pendant la même durée sur le site [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubriques : publications/enquêtes publiques/eau-utilité publique).

### **FINANCES**

D2019023-09-AutoDepensesAvantVoteBP

### **INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP COMMUNE 2019**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Extrait de l'article L1612-1

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

En 2018, les montants budgétisés des dépenses d'équipement étaient les suivantes :

- chapitre 20 : **39 620,00 €**
- chapitre 204 : **33 600,00 €**
- chapitre 21 : **884 617,00 €**

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de :**

- **9 905 €** pour le chapitre 20
- **8 400 €** pour le chapitre 204
- **221 154 €** pour le chapitre 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, au chapitre et dans les limites proposées, avant le vote du budget principal 2019.

D20190123-10-Non valeur

### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur une somme irrécouvrable pour un montant de 135,23 €, selon l'état produit par le rèveur municipal.

En effet, les créances étant inférieures à 130 euros, une OTB n'est pas envisageable et une saisie vente ne peut être engagée que pour les créances égales ou supérieures à 200 euros.

Un mandat sera émis pour la même valeur à l'article 6541.

D20190123-11-TarifExtensionSalleDeSport

### **Tarif de mise à disposition de l'extension de la salle de sport**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il serait souhaitable de fixer un tarif de mise à disposition de l'extension de la salle de sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** un tarif forfaitaire annuel de mise à disposition de l'extension de la salle de sport à 150,00 euros pour une utilisation de deux demi-journées par semaine.

D20190123-12-TarifsDivGrosAnimaux

### **TARIF POUR DIVAGATION DE GROS ANIMAUX**

Monsieur le Maire expose que certains propriétaires de gros animaux de ferme n'entretiennent pas leurs clôtures, ce qui entraîne fréquemment des divagations de vaches, chevaux, poneys etc... sur les routes ou sur la voie ferrée.

Il suggère d'instaurer un tarif « divagation de gros animaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'étendre aux gros animaux le tarif forfaitaire de 59 € appliqué aux chiens.

## QUESTIONS DIVERSES

- La Matinée citoyenne aura lieu le samedi 23 mars 2019 de 9h à 11h30. Les bénévoles se retrouveront sur la place de Chavigny à 8h30. Comme chaque année, le SMIPE et les enfants des écoles sont associés à cette opération.
- Un cahier de doléances a été mis en place à l'accueil de la mairie. Cinq à six pages sont déjà remplies. Il sera remis à la sous-préfecture ou à l'Association des Maires Ruraux de France.
- Le PNR révisé sa charte et organise des réunions sur dix thématiques différentes, avec trois réunions par thème.
- La galette du personnel est prévue le lundi 4 février 2019 à 18h30 dans la salle des loisirs.
- Challenge des élus : la commune y a toujours participé. Monsieur François BERNARD est chargé de constituer les équipes.
- La fête du vélo, organisée par le Conseil Départemental, aura lieu le 16 juin 2019 sur la partie « Bouchemaine-Montsoreau ». Une année sur deux elle a lieu sur l'autre partie « Bouchemaine/Chalonnais ».
- La borne de charge des véhicules électriques totalise 7 charges en 2017 et 15 en 2018.
- Fenêtres sur la Loire : au nombre de trois, elles ont été créées à la demande de Monsieur le Maire et l'entretien revient à la commune

### Tour de table :

Madame Sophie GEGU demande où en est la demande de la maman qui a demandé une place pour son enfant à la crèche d'Allonnes. Madame Christine JOUSSELIN répond qu'elle la recevra en mairie, avec Madame Sylvie BELLANGER, le lundi 28 janvier. Madame Sophie GEGU considère qu'il s'agit d'un choix de mode de garde plus personnel que médical. Le conseil reconnaît qu'il existe déjà sur la commune un réseau d'assistantes maternelles aux compétences reconnues et satisfaisantes pour la sécurité des enfants.

Monsieur Michel LECHAT fait remarquer que les fleurs fanées dans les jardinières situées sur les barrières devant l'entrée de l'église n'ont pas été nettoyées et qu'il serait souhaitable d'y mettre quelques fleurs. Monsieur François BERNARD demandera au responsable des services techniques ce qu'il préconise comme essence.

Monsieur David CHEVALLIER demande ce qu'il faut faire pour empêcher des particuliers de brûler des déchets tels que des huiles de vidange, des bouteilles de lait et d'huile en plastique, etc... Monsieur le Maire lui conseille d'appeler la gendarmerie.

Il demande s'il pourrait avoir un exemplaire du bulletin municipal, un plan de la commune et le numéro à contacter pour le transport solidaire.

Monsieur François BERNARD propose d'organiser, comme d'autres communes le font déjà, une journée citoyenne « espaces verts » pour désherber les massifs, arroser les plantes, tailler les rosiers etc. Il ajoute que Monsieur Yves GILLEBAULT est d'accord et que c'est bien vu quand une commune est candidate à l'attribution du label « villes et villages fleuris ». Monsieur le Maire propose de réunir la commission des espaces verts pour mettre en place cette opération.

Madame Christine JOUSSELIN a assisté à la réunion de présentation du budget 2019 de VIVADO. La subvention sera la même qu'en 2018 et il y a autant d'enfants de Varennes que d'Allonnes. Un voyage en Allemagne est en projet.

Monsieur Alain LECHAT annonce que le traitement contre le tigre du platane est programmé au lundi 28 janvier, avec un second passage 15 jours après. La fiche technique du produit, non toxique, a été remise en mairie et distribuée aux riverains. Monsieur Michel LECHAT demande quelle est l'entreprise qui réalise le traitement. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la FDGDON.

Monsieur Michel LAMAND demande si les travaux de renforcement de la levée de la Loire sont planifiés. Monsieur le Maire lui répond qu'ils commenceront par Varennes-sur-Loire en 2020. Il ajoute qu'il a aussi appelé Monsieur HUCHEDE, responsable départemental des services de la Loire, pour enclencher la procédure d'acquisition des terrains en vue de la réalisation d'un cheminement piétonnier le long du fleuve. Celui-ci lui a annoncé que les services de la Loire ont reçu des crédits pour l'acquisition des terrains et que les procédures sont en cours. Monsieur le Maire lui a également écrit pour connaître quelles descentes de levée seraient refaites. Il attend la réponse.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 20 février 2019 à 20h00.

*La séance est levée à 21h52.*

Registre page 07

G. Talluau	<del>S. Bellanger</del>	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	<del>C. Langé</del>	Jl. Joulin	S. Gégú	<del>E. Jamet</del>	<del>V. Coulbary</del>
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					